

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 17
Conseillers présents : 13
Nombre de pouvoirs : 2
Affiché le 2 octobre 2025

Conseil municipal du 30 septembre 2025

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Étaient présents : Mme BAUER Carine, M. BOHR Freddy Mme DIEMER Estelle, Mme ERNE HEINTZ Valentine, M. GASS Charles, Mme GROSJEAN Michèle, Mme KRAEMER Anne-Marie, M. KRENCKER Julien, M. LUX Pierre, M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, M. REYMUND Antoine, M. URBAN Jean-Marc, Mme ZEISSLOFF Patricia.

Absents excusés : Mme NIESS Laetitia qui donne pouvoir à Mme KRAEMER Anne-Marie, M. DIEMER Steve qui donne pouvoir à Mme ZEISSLOFF Patricia, M. GASS Charles, M. KRENCKER Julien

Secrétaire de séance : Mme BAUER Carine

3. OBJET : CREATION DE POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 24 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les lignes directrice de gestion arrêtées le 7 mai 2021,

Considérant que la valeur professionnelle des agents ainsi que leur ancienneté dans leur grade respectif justifient leur inscription sur le tableau d'avancement de l'année 2025,

Le conseil municipal après avoir délibéré :

Décide la création, à compter du 31 décembre 2025 :

- d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles
- d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Décide la suppression à la même date des postes surnuméraires d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles et d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe sous réserve de l'avis du comité social territorial.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



La secrétaire de séance,

Carine BAUER